

Bureau du 3 janvier 2005

Décision n° B-2005-2870

objet : **Grand Lyon - Développement des modes de déplacements doux - Poursuite des études opérationnelles - Programme 2005 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le conseil de Communauté a, dans sa séance publique du 7 juillet 2003, approuvé le plan de développement des modes de déplacements doux de l'agglomération lyonnaise.

Ce plan comporte, d'une part, la réalisation d'un réseau d'aménagements modes doux avec des axes forts (réseau vert) accompagnés d'un jalonnement spécifique et, d'autre part, la réalisation de services liés notamment à la mise à disposition de 2 000 vélos sur 200 stations en 2005.

Les individualisations d'autorisation de programme de mai 2003 et décembre 2004 ont permis de faire aboutir une partie des projets du réseau d'aménagements modes doux (sur la rue de la Part Dieu et sur le quai Pierre Scize) et de poursuivre les études sur la liaison Terreaux / Perrache.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre les études sur les axes verts suivants à réaliser durant le mandat :

- la liaison entre Lyon et Villeurbanne,
- la liaison entre la gare de la Part Dieu et le parc de la Tête d'Or, à Lyon,
- les rues Paul Cazeneuve et Henri Barbusse dans le cadre de la liaison nord / sud de la Doua à Gerland, à Lyon.

L'étude de faisabilité d'une liaison par le pont Morand, entre Terreaux et la rive gauche du Rhône, serait engagée.

De même, l'étude d'implantation des points d'attaches des vélos sur le domaine public doit être poursuivie ainsi que celle des vélos-stations.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la mise à disposition des vélos sur l'espace public, il convient d'étudier le montage opérationnel d'un point d'information et de conseil sur la mobilité, notamment sur les modes doux.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 13 décembre 2004 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 7 juillet 2003 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme des études opérationnelles du plan de développement des modes de déplacements doux pour 2005.

2° - L'opération globalisée n° 805 Aménagements pour déplacements doux fera l'objet au titre de l'année 2005 d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 150 000 en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,